

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 158 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUECCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**FCT 008-1316/09/CC**

**■ Paiement de la cotisation annuelle à l'Association "Architectures Maîtres d'ouvrage Provence Méditerranée" (AMO)  
DGDAE 09/3053/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'association « Architectures Maîtres d'ouvrage Provence Méditerranée » a été fondée en mai 1983 à Paris afin d'aider les maîtres d'ouvrages à intégrer pleinement dans leurs actions, l'objectif de qualité architecturale.

En 1994, a été créée l'antenne régionale Provence Alpes d'Azur, AMO Provence Méditerranée.

Au travers de ses activités, cette association se veut être un carrefour de dialogues, d'échanges d'idées et de pratiques à disposition des acteurs de la filière construction.

En effet, elle permet par son action d'améliorer le cadre de vie en recherchant et en faisant la promotion de la qualité et de la création architecturale, en favorisant le dialogue entre les partenaires professionnels et en développant les relations entre les acteurs de l'acte de bâtiment. Au regard des compétences qui lui ont été transférées, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est devenue un des maîtres d'ouvrages publics les plus importants du Département soucieuse de la qualité esthétique de ses réalisations et de leur capacité à s'intégrer harmonieusement dans l'environnement spécifique de son territoire.

Au travers des projets structurants de moyenne comme de grande envergure, en cours ou à venir, la Communauté Urbaine fait montre d'une politique axée sur un développement équilibré des infrastructures communautaires.

« Architecture Maître d'Ouvrage Provence Méditerranée apparaît comme un outil supplémentaire pour la Communauté Urbaine dans la définition et la réalisation des projets à venir.

C'est pourquoi, il est proposé que la Communauté Urbaine renouvelle son adhésion à cette association pour l'exercice 2009

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 14/293/CC du 11 octobre 2002 relative à l'adhésion de la Communauté Urbaine à l'association.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'association « Architectures Maîtres d'Ouvrage Provence Méditerranée » a pour vocation de favoriser la qualité architecturale et les échanges entre maître d'ouvrage, maîtres d'œuvre et autres intervenants de ce secteur d'activités.
- Que la Communauté Urbaine est animée dans la définition et la réalisation des projets structurants par une intégration esthétique architecturale de qualité

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le règlement de la cotisation annuelle 2009 à l'association « Architectures Maîtres d'Ouvrage Provence Méditerranée » d'un montant de 836 Euros

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine : Sous Politique A440 – Nature 6281 – Fonction 020 – Chapitre 011.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Ressources Humaines, Moyens Généraux,  
Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI